

1ER ETAGE

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 010 000 €

60 RUE RACINE - 69100 VILLEURBANNE

RCS LYON 905 072 757

(ci-après la "Société")

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 10 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le 10 décembre,

Monsieur Sylvain PERILLAT, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société 1ER ETAGE et associé unique de ladite Société (ci-après "**L'Associé Unique**").

A PREALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

La Présidence a arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025.

A STATUÉ SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat et des réserves de l'exercice ;
- Convention réglementée : Contrat commercial (Convention de rémunération activité de mandataire) ;
- Convention réglementée : Avance en compte courant ;
- Convention réglementée : Avance en compte courant ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Décision n°1

Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025 et quitus au Président

L'Associé Unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associé Unique prend acte qu'aucune dépense ou charge de nature fiscalement non déductible, au sens de l'article 39-4 du Code général des impôts, n'a été enregistrée en comptabilité au cours de l'exercice écoulé.

Décision n°2

Affectation du résultat et des réserves

L'Associé Unique approuve la proposition de la Présidence et décide l'affectation des sommes distribuables tel que précisées ci-après :

Le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 47 583,55 €, est réparti de la manière suivante :

- Dotation à la réserve légale : 2 379,18 €
- Dotation aux réserves facultatives : 45 204,37 €

Tableau récapitulatif de la situation nette avant et après affectation

	Avant affectation	Après affectation
Report à nouveau de l'année	0,00 €	0,00 €
Réserve légale	25 865,00 €	28 244,18 €
Réserves facultatives	491 241,94 €	536 446,31 €

Indication au titre des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts

L'Associé Unique prend acte, pour répondre aux prescriptions de l'Article 243 bis du Code général des impôts, qu'au titre des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

Décision n°3

Convention réglementée - Contrat commercial (Convention de rémunération activité de mandataire)

L'Associé Unique, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, fait mention de la convention conclue dans les conditions décrites ci-après :

Contrat commercial (Convention de rémunération activité de mandataire)

La convention a été conclue antérieurement et tacitement reconduite entre la Société et "SYLVAIN PERILLAT ARCHITECTE", société filiale et "BIJOUX", société filiale.

Le contrat est intitulé Convention de rémunération activité de mandataire. Le montant total du contrat s'élève à 450,00 € HT.

Décision n°4

Convention réglementée - Avance en compte courant

L'Associé Unique, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, fait mention de la convention conclue dans les conditions décrites ci-après :

Avance en compte courant

La convention a été conclue antérieurement et tacitement reconduite entre la Société et "BIJOUX", société filiale.

L'associé a consenti des avances en compte courant au profit de la Société. Ces avances ne sont assorties d'aucune rémunération, garantie ou avantage particulier.

À la date de clôture de l'exercice, ce compte présente un solde débiteur de -984 278,50 €.

Décision n°5

Convention réglementée - Avance en compte courant

L'Associé Unique, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, fait mention de la convention conclue dans les conditions décrites ci-après :

Avance en compte courant

La convention a été conclue antérieurement et tacitement reconduite entre la Société et "SYLVAIN PERILLAT ARCHITECTE", société filiale.

L'associé a consenti des avances en compte courant au profit de la Société. Elles sont rémunérées selon la méthode suivante : Taux euribor 12mois + 0,60.

À la date de clôture de l'exercice, ce compte présente un solde créditeur de 890 370,80 €.

Décision n°6

Pouvoirs

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Président, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Fait à VILLEURBANNE, le 10 décembre 2025

Signature de l'Associé Unique :

Monsieur Sylvain PERILLAT

Désignation de l'entreprise SASU 1ER ETAGE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
		13 0 0 6 2 0 2 5	1	13 0 0 6 2 0 2 4	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons et livraisons intracommunautaires	209		210		
	Production vendue { biens services * }	215		214		
		217		218	900	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée * Signé par Sylvain Perillat Le 16 déc. 2025			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits Signed with doc_klzM Universign fr_YQ2dwpZkkV4g			230	200	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	1 100	
					900	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
Variation de stock (marchandises) *				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	8 083	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244		
Rémunérations du personnel *				250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)		255		254		
Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)			264	8 083		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(6 983)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	77 000	
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294	13 424	
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	9 009
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			19 009
	Impôts sur les bénéfices *			306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	47 584
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	47 584	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	3 850	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Déductions	Entreprise nouvelles (44, sexies)	986		987	
(FRR) France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A)		181		989		
Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)		345		344		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				993		
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				352	25 566	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : *1.1.6.....1.3.10 ont imputés sur le résultat :			360		
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			370	25 566	

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	2 602 830		426 980
TOTAL	2 602 830		426 980
TOTAL GENERAL	2 602 830		426 980

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			3 029 810	3 029 810
TOTAL			3 029 810	3 029 810
TOTAL GENERAL			3 029 810	3 029 810

Etat des amortissements

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Emballages récupérables et divers				9 009	
TOTAL				9 009	
TOTAL GENERAL				9 009	

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	22 575	9 009			31 584
TOTAL	22 575	9 009			31 584
TOTAL GENERAL	22 575	9 009			31 584
Dont dotations et reprises exceptionnelles		9 009			

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	984 279	1	984 279
Autres créances clients	3 780	3 780	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 352	2 352	
TOTAL	990 411	6 132	984 279

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	788	788		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	524 133	143 636	380 497	
Emprunts et dettes financières divers	902 197	902 197		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 691	1 691		
Taxe sur la valeur ajoutée	630	630		
Autres dettes	228	228		
TOTAL	1 429 668	1 049 171	380 497	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	141 640			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	101 000			101 000

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	540
Total	540

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	521
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 648
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 826
Autres dettes	228
Total	14 223

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		32 400
INTERETS DES EMPRUNTS	32 400	
Total (1)		32 400

Engagements reçus

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SYLVAIN PERILLAT ARCHITECTE	557 310	100.00	77 227
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- BIJOUX	1 205	49.00	1 687
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

Signé par Sylvain Perillat
Le 16 déc. 2025

Signed with  doc_DzPZ
tx_YO2dvn7kkV4q